



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
06.07.2006

Date de la convocation des conseillers:
06.07.2006

point de l'ordre du jour :
13 A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 juillet 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig, et Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absent : Jaerling, conseiller

COMMISSARIAT DE DISTRICT

28 JUL. 2006

Le Conseil Communal, Luxembourg

Objet: Monsieur Brandao Paulo, nomination provisoire dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.

Vu sa délibération du 14 mars 1977 portant confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant que deux postes d'expéditionnaire administratif sont vacants auprès des services communaux, et notamment au service du théâtre municipal, caisse et au département des travaux municipaux, service des permis de construire,

Vu l'avis de publication du 29 octobre 2005 portant vacant un poste d'expéditionnaire administratif,

Vu l'aide-mémoire des conditions d'admission du 29 octobre 2005,

Considérant que les nouveaux titulaires seront désignés parmi les postulants ayant introduit une candidature à la suite de la publication du 29.10.2005,

Vu les candidatures présentées, et notamment :

- 1) Monsieur Paulo Brandao, né le 21 mai 1974 à Esch-sur-Alzette, y demeurant 45, rue Albert Goedert, ayant réussi l'examen d'admissibilité ;
- 2) Monsieur Dirk Reuter, né le 17 mai 1982 à Esch-sur-Alzette, y demeurant 33, rue de Schiffflange, ayant été dispensé de l'examen d'admissibilité ;
- 3) Madame Joëlle Sauveur, née le 3 février 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schiffflange, 21, rue Aloyse Kayser, ayant été dispensée de l'examen d'admissibilité

Considérant que le candidat Reuter a retiré sa candidature,

Vu l'avis du conseil de recrutement du 19 juin 2006,

Vu l'avis de la commission du personnel du 11 juillet 2006,

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite,

Vu les dispositions des articles 19 alinéas 3, 32, 33, 34 de la loi communale du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

procède au vote secret et

d é c i d e
par 17 voix oui et une voix non

de conférer à Monsieur Brandao Paulo une nomination provisoire aux fonctions d'expéditionnaire administratif de la Ville.

Au moment de son entrée en service Monsieur Brandao Paulo sera affecté au département des travaux municipaux, service des permis de construire.

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26/7/06
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

N° 412/10/06

Vu et approuvé
08 AOUT 2006

Luxembourg, le _____
Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

Service : Secrétariat
ESCH Esch/Alzette, le
14 AOUT 2006